« AB RENOV' »
EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 200 000,00 €
Siège social : 43 RUE BARON LE ROY 75012 PARIS
R.C.S. de PARIS 484 779 111

Procès-Verbal en date du 1er mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES

Le 1er mars deux mille vingt-six à dix-huit heures,

L'associé unique de la société AB RENOV' s'est réuni en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 43 RUE BARON LE ROY 75012 PARIS siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Gilles Ballouard dirigeant(e) de la société.

Décisions

DECISION N°1

Il est pris acte par l'associé unique du transfert du siège social de la société situé initialement au 43 RUE BARON LE ROY 75012 PARIS. Le nouveau siège social de la société est alors transféré au 61 rue de Lyon 75012 Paris.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Gilles Ballouard, gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à PARIS
Le 01 mars 2026



